

## Nos Projets :

Poursuivre notre action à Da Nang :

- Maintenir notre foyer en bon état de fonctionnement et assurer tous les travaux qui s'imposent,
- Assurer la scolarité et le suivi médical des enfants boursiers dans leur famille.
- Venir en aide à leurs familles.

Pleinement conscients de nos limites, nous souhaitons poser en toute modestie quelques jalons supplémentaires dans le domaine humanitaire.

**Pour ce faire, nous avons besoin de l'aide de tous : un geste de votre part nous serait précieux.**

### Contact :

- Andrée STOEHR,
- Présidente de l'Association  
62 rue du 9<sup>ème</sup> Zouaves - 68140 MUNSTER  
☎ 03 68 07 57 11 ou 06 76 94 68 99
- Sur le Web : andree.stoehr49@gmail.com



**"L'HUMANITE DOIT A  
L'ENFANT CE QU'ELLE A  
DE MEILLEUR A DONNER"**

Déclaration des Nations-Unies



Association de Parrainage

**"Le Don de l'Enfant"**

[www.donenfant.org](http://www.donenfant.org)

62 rue du 9<sup>ème</sup> Zouaves  
68140 MUNSTER

☎ 03 68 07 57 11

**L'Association "Le Don de l'Enfant"** a été créée le 15 juin 1996 ; elle est reconnue à but unique de bienfaisance par arrêté préfectoral du 12 janvier 1998.

Elle a pour vocation de venir en aide aux enfants, premières victimes du fléau de la pauvreté, et notamment aux enfants des rues de la ville de Da Nang au Viet Nam, par le biais de parrainages collectifs et individuels.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - **102 enfants boursiers sont parrainés et 6 restent à parrainer.**

**Nos actions** sont rendues possibles grâce aux fonds recueillis par :

- les dons,
- les diverses manifestations organisées tout au long de l'année...

## AVEC NOUS PARRAINEZ UN ENFANT

Vous pouvez aider un enfant à grandir,

- **soit par un parrainage collectif :**  
*28 € par mois ou  $\frac{1}{2}$  parrainage à 14€ par mois et par enfant.*

A ce jour, 21 enfants sont recueillis dans notre foyer à Da Nang.

- **soit par un parrainage individuel :**  
*16 € par mois et par enfant.*

Il est destiné à 108 enfants qui habitent dans leur famille en grande précarité.

L'aide consentie permet de couvrir la scolarité et les besoins essentiels des enfants parrainés.

Chaque parrain a la possibilité d'établir une relation privilégiée avec son filleul.